



Mairie de Serres
Hautes-Alpes

Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Publié le

SLOW

ID : 005-210501664-20221025-2022_086-DE

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2022-086

Séance du 25 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire M. ROUIT Daniel.

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	15
Présents	12
Absents	3
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0
<u>Date de convocation</u> 21/10/2022	
<u>Date d'affichage</u> 21/10/2022	

Étaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme DENUT Jacqueline, Mme DERYCKE Mireille, M. DOS SANTOS Miguel, M. LEBRUN Sébastien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, M. POURCHI Raymond, Mme RICHIER Delphine, Mme VERA Martine, M. WOSINSKI André Michel

Procurations :

M. GAUTIER Adrien a donné pouvoir à M. ROUIT Daniel
M. PINERO Pierre a donné pouvoir à M. POURCHI Raymond
Mme ROBERT Laetitia a donné pouvoir à M. LEBRUN Sébastien

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme DERYCKE Mireille

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CINÉMA LE PHÉNIX

Le Maire fait part d'une rencontre avec le cinéma Le Phénix de Laragne-Montéglin qui propose des projections de films durant l'année scolaire 2022-2023 dans le cadre de son action « L'envol du Phénix » pour le cinéma itinérant.

Ces projections sont proposées pour le public à raison de trois projections par jour d'intervention et pour les établissements scolaires.

Ainsi, six journées sont prévues à raison d'une fois par mois, de décembre à mai.

Le coût de la journée s'élève à 100 € HT soit 720 € TTC pour l'ensemble de la prestation « public ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le partenariat avec le cinéma Le Phénix
- Autorise le Maire à signer la convention dont un exemplaire demeure annexé à la présente
- Donne tous pouvoirs au Maire en ce sens

Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Publié le

SLOW

ID : 005-210501664-20221025-2022_086-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme
Fait à Serres

Le Maire,



Daniel ROUIT



Le Secrétaire de séance,



Mireille DERYCKE

CONVENTION DE PARTENARIAT

Dans le cadre de l'Envol du Phénix « Cinéma itinérant et de plein air »

Entre la SAS **Cinéma Théâtre Le Phénix** à 1 rue de la paix 05300 Laragne-Montéglin D'une part ,et ,
La Mairie « **Serres** » 1 rue du Portail 05700 Serres d'autre part,

CONVIENNENT

ARTICLE PREMIER : Objet

La présente convention concerne l'action de « L'envol du Phénix » pour le cinéma itinérant (et de plein air) sur la commune de Serres, avec des projections tout au long de l'année scolaire 2022-2023. Les parties collaboreront selon les modalités prévues à l'article 2.

ARTICLE 2 : Modalités et répartition des rôles

Le Cinéma Théâtre le Phénix, dans le cadre de l'action « L'envol du Phénix » va organiser en partenariat avec la commune de Serres, des projections tout au long de l'année scolaire 2022-2023.

INSTALLATION : Il est convenu que le Cinéma installe son matériel de projection, dans la salle des fêtes de Serres (convention de mise à disposition de la salle des fêtes de Serres), le matin avec l'aide de 2 agents mis à disposition par la Mairie de Serres. Pour la désinstallation, soit elle se fera le soir après la dernière projection si des agents ou bénévoles se proposent d'aider, sinon elle se fera le lendemain matin avec l'aide des deux agents. Pour les chaises, les agents participeront à la mise en place et le public sera encouragé à donner un coup de main.

SCOLAIRES : Le Cinéma proposera aux établissements scolaires de la commune la possibilité d'organiser des projections dans le cadre du dispositif « écoles/collèges et cinéma » et également des projections hors dispositif. Le coût sera de : Dispositif : 2,50€ TTC /élèves + 100€ HT pour la projection. Hors dispositif : 4,50€ TTC /élèves + 50€ HT pour la projection avec un large choix pour le film.

PROJECTION : Le Cinéma organisera 3 projections dans la journée, ouvertes aux publics, avec les films du moment, aux tarifs du cinéma (tarif enfant : 5€ et tarif réduit : 6,50€ et pas de tarif plein pour le cinéma itinérant).

CONFISERIES : Le Cinéma amènera un espace confiseries aux tarifs habituels du cinéma.

COMMUNICATION : La promotion et la publicité sera assurée par l'ensemble des partenaires.

Le Cinéma communiquera sur son programme papiers (distribué en 2500 exemplaires), site internet, réseaux sociaux, rideau numérique. La Mairie participera à la communication des projections sur son site internet, mailing et tout autres moyens.

ASSURANCE : Les projections seront couvertes par l'assurance RC de « L'envol du Phénix ».

ARTICLE 3 : Dates de projections prévues

Les dates de projections prévues sont les 2ème jeudi de chaque mois de décembre 2022 à mai 2023.

Jeudi 8/12/2022 ; jeudi 12/01/2023 ; jeudi 9/02/2023 ; jeudi 9/03/2023 ; jeudi 13/04/2023 ; jeudi 11/05/2023 soit 6 journées de projections.

ARTICLE 4 : Dispositions financières

Seul le Cinéma sera en charge de la billetterie et de la vente de confiseries. Le Cinéma gardera entièrement les recettes liées à l'action.

Une participation financière est demandée à la Mairie de Serres, 100€ HT par jour de projection. Cette participation financière peut être versée, sur demande de la Mairie, en totalité à la fin des projections prévues, sous remise de facture. Un devis sera signé avant la première projection.

Fait le 17 octobre 2022.